

la mémoire du droit

Février 2004

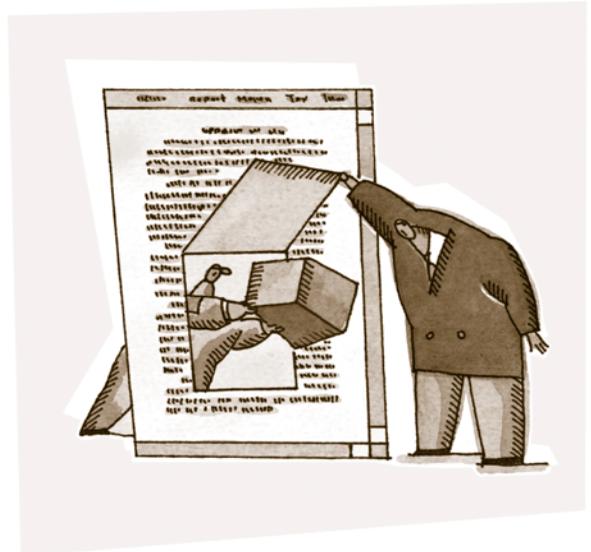
Bulletin à la clientèle



Société québécoise
d'information juridique

C'est avec enthousiasme que M^e Anne-Marie Morel, directrice des affaires juridiques au Tribunal administratif du Québec (TAQ), accueillait en novembre dernier l'annonce que SOQUIJ diffusera désormais en version intégrale les décisions prises par le Tribunal.

Le TAQ prend la vedette dans AZIMUT



« Cette entente nous réjouit, car elle touche la totalité des décisions prises par les sections des affaires immobilières, du territoire et de l'environnement et des affaires économiques, soulignait M^e Morel. » Tous les jugements rendus dans ces domaines depuis la création du TAQ en 1998 ont été versés dans *AZIMUT, Documentation juridique* et sont accessibles dans leur version intégrale depuis le début de janvier 2004. Toutes les décisions à venir seront diffusées dès leur disponibilité. Ces décisions sont accessibles dans la banque des textes intégraux de Juris.doc, soit par l'écran Juridiction, en sélectionnant Tribunal administratif du Québec, soit en utilisant le champ Juridiction de l'écran Mots clés.

« La majorité des cas dont il est question dans ces décisions touchent la fiscalité municipale ou des expropriations. Mais on y trouve aussi des jugements portant sur la protection du territoire agricole, l'environnement, les transports, les permis d'alcool, les loteries, les recours collectifs et une foule d'autres sujets variés », rapporte M^e Morel.

Suite à la page suivante

Prenez votre Express
en ligne !

Jurisprudence Express
et Droit du travail Express :
Abonnez-vous dès maintenant !



Société québécoise
d'information juridique

SOQUIJ offre une version électronique de tous ses express. Pour faire un tour d'essai, passez au www.soquij.qc.ca/express. Vous serez transporté par l'accessibilité et la convivialité des express électroniques.

Ne manquez pas le train, abonnez-vous dès aujourd'hui et vous pourrez consulter votre prochain express à l'écran.

www.soquij.qc.ca • (514) 842-8745 ou 1 800 363-6718

Un début d'année sous le signe de la flexibilité



En ce début d'année 2004, SOQUIJ désire vous faire part de ses plus récentes innovations mises de l'avant pour répondre encore plus à vos attentes et améliorer notre offre de services en matière d'accès à une information juridique de qualité.

Plusieurs d'entre vous nous ont fait part au cours de la dernière année, lors de rencontres ou par le biais de commentaires acheminés à notre service à la clientèle, de leur souhait de pouvoir accéder au service Juris.doc d'AZIMUT, en bénéficiant d'une tarification de type forfaitaire, comportant un tarif mensuel fixe, plutôt que d'une tarification au document.

C'est maintenant chose faite ! L'abonnement de type forfaitaire au service Juris.doc, d'AZIMUT, est disponible et offert à l'ensemble de notre clientèle. Les forfaits sont personnalisés et fixés en fonction des habitudes d'utilisation du client. Le tarif mensuel inclut autant les frais de consultation que les codes d'accès, la formation ainsi que tous les services habituels allant du service d'aide aux

relevés d'utilisation en ligne. Il ne vous reste qu'à choisir la formule qui convient le mieux à votre modèle d'affaires!

Autres nouveautés touchant cette fois notre secteur des publications imprimées: une cinquième édition de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, préparée par M^e Jean-François Boulais et une septième édition du *Précis de droit québécois*, de M^e Henri Kélada viennent de paraître. Année après année, ces ouvrages sont toujours très attendus et nous faisons en sorte qu'ils tiennent, aux côtés de nos autres publications traditionnelles, une place importante dans nos activités.

Bonne lecture !

Claude Paul-Hus
Directeur général
SOQUIJ

Suite de la page précédente

Son seul regret : les textes intégraux des décisions du TAQ sur les affaires sociales ne sont pas diffusés dans *AZIMUT*. « La loi nous oblige à dénominaliser ces jugements et cela s'avérerait trop onéreux. Par contre, les décisions d'importance dans ce domaine sont traitées dans le *Tribunal administratif du Québec Express* et apparaissent aussi dans *AZIMUT* sous forme de résumés. De plus, la nouvelle

section Sécurité du revenu dans *AZIMUT* en présente également. C'est donc un moindre mal. »

M^e Morel souligne que toutes les décisions du TAQ versées intégralement dans *AZIMUT* sont aussi accessibles à l'adresse www.jugements.qc.ca, sans indexation toutefois.

Ailleurs dans le monde

2 millions d'amende pour pollupostage

PW Marketing, une firme de marketing californienne, et ses deux propriétaires, Paul Willis et Claudia Griffin, ont été condamnés à payer deux millions de dollars d'amende pour avoir adressé des millions de messages électroniques non sollicités. La poursuite citait une loi californienne anti-pollupostage (*anti-spam*) datant de 1998 et renforcée le mois dernier afin de faciliter les recours en justice.

Le jugement interdit à PW Marketing d'envoyer des messages commerciaux non sollicités, d'accéder sans autorisation à des ordinateurs appartenant à autrui et de déguiser son identité en envoyant des courriels paraissant émaner d'une autre adresse. Il interdit également à Willis et Griffin de posséder ou de gérer pendant 10 ans toute entreprise faisant de la publicité sur Internet.

Cette loi interdit l'envoi de messages publicitaires à des destinataires ayant indiqué qu'ils ne souhaitent pas recevoir de publicité électronique. Elle exige également que les expéditeurs fournissent un numéro de téléphone ou une adresse de courriel valide afin que les destinataires puissent filtrer ces messages, ce que la firme condamnée n'avait pas fait.

Les nouvelles dispositions de la loi anti-pollupostage autorisent des particuliers à poursuivre les auteurs de polluriels et à réclamer jusqu'à 1 000 \$ par message.

Source : Yahoo! France, Actualités, 13.11.2003
<http://fr.news.yahoo.com/031025/85/3gqi8.html>

M^e Guy Mercier honoré par le CIQ

Le président du conseil d'administration de SOQUIJ, le notaire Guy Mercier, a reçu un vibrant hommage du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) lors du congrès de l'association qui se tenait en octobre dernier à Québec. L'organisme, qui regroupe 45 ordres professionnels, a reconnu son apport remarquable au développement et au rayonnement du notariat au sein du système professionnel québécois.

Notaire depuis 1966, M^e Mercier a toujours œuvré pour renforcer la portée de sa profession et encourager une pratique éthique du notariat. Il a porté plusieurs chapeaux, dont celui de directeur général, au sein de son ordre professionnel entre 1977 et 1989, et à nouveau de 1993 à 1997. Il s'est illustré lors de la mise sur pied du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires et par les premières initiatives d'informatisation de la pratique notariale.



S'il accomplit son travail avec autorité et détermination, M^e Mercier se distingue par son approche humaniste, son accueil et sa capacité d'écoute. C'est ce mélange de rigueur et de bonté mis au service de sa profession que le prix du CIQ a voulu souligner. Les employés et dirigeants de SOQUIJ sont fiers de la reconnaissance accordée à leur président et se joignent au CIQ pour le remercier de son travail acharné.

Toutes les nouvelles tendances dans *La Dépêche*

La doctrine rédigée par les conseillers juridiques de SOQUIJ a été remarquée à plusieurs reprises récemment. On en faisait mention dans des publications aussi diversifiées que le quotidien *Le Soleil* et le bulletin de l'Ordre des opticiens d'ordonnance. Certains articles rédigés pour *La Dépêche* de SOQUIJ ont même fait des petits tant la nouveauté valait la peine d'être soulignée !

Par exemple, grâce à des cas dénotant l'élargissement de la notion de victime indirecte, M^e Lucie Allard démontrait que la SAAQ a modifié ses pratiques sans qu'aucun changement législatif ne se soit produit. Ce glissement ouvre la porte à de nouvelles indemnisations pour les personnes qui sont impliquées de façon indirecte dans un accident automobile.

Dans un article examinant la jurisprudence du TAQ et des tribunaux de droit commun dans les cas d'indemnisation pour fibromyalgie, M^e Michèle Lesage faisait ressortir la primauté de la règle de prépondérance en droit en vigueur ailleurs au Canada. Elle proposait par conséquent que le TAQ et la SAAQ en tiennent dorénavant compte dans leurs décisions.

Pour sa part, M^e Marie-Andrée Miquelon a examiné le cas de deux salariées qui avaient subi une chirurgie au laser pour corriger un problème visuel et à qui on avait refusé un congé de maladie. À cet égard, elle a analysé la notion de « maladie » telle que libellée dans la convention collective à l'étude et telle qu'interprétée d'abord par les arbitres de griefs et, ensuite, par la Cour d'appel, laquelle a finalement conclu qu'une chirurgie au laser donnait droit à un congé de maladie.

Ces trois exemples et bien d'autres ont été publiés dans *La Dépêche*, le journal quotidien gratuit dans lequel SOQUIJ diffuse régulièrement les nouveaux points de doctrine. Visitez-le régulièrement sur le site de SOQUIJ au www.soquij.qc.ca. C'est intéressant et sans frais !

Deux sommités récidivent chez SOQUIJ

Parmi les publications imprimées mises sur le marché récemment par SOQUIJ, on compte deux véritables monuments : la *Loi sur la protection de la jeunesse, texte annoté*, de M^e Jean-François Boulais, et le *Précis de droit québécois*, de M^e Henri Kélada.

Outre le texte de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, la cinquième édition de l'ouvrage de M^e Boulais comprend plus de 1600 décisions motivées ainsi que les commentaires de l'auteur, une autorité en la matière. Aucune autre publication sur le marché ne se consacre exclusivement à cette loi et n'offre une telle profondeur d'analyse.

Quant à la septième édition du *Précis de droit québécois*, elle arrive à point pour expliquer et illustrer les profondes transformations législatives qui ont modifié les procédures et le droit civil au cours de la dernière décennie. Dans un style simple et accessible, M^e Kélada fait le survol du droit constitutionnel et du droit civil au Québec. Il touche des questions aussi diverses que l'intégrité physique, l'union civile, la copropriété, la responsabilité civile, la vente, le crédit-bail et le louage. Son œuvre inclut par ailleurs une introduction générale aux notions élémentaires de la nature du droit.

Distribués par SOQUIJ, les deux ouvrages sont offerts 75 \$ chacun. Pour commander, il suffit de communiquer avec SOQUIJ par télécopieur au (514) 842-5357

Chronique linguistique

Anglicismes

Les termes **réadaptation** et **réhabilitation** ne doivent pas être confondus; ils ne sont pas interchangeables, et il faut les utiliser à bon escient.

Si un salarié a été victime d'un accident du travail ou a contracté une maladie, il pourra bénéficier d'un programme de **réadaptation professionnelle** afin de lui permettre de réintégrer le marché du travail. En revanche, si un salarié a commis une infraction en violant une loi ou un règlement, il lui faudra par la

suite adopter une conduite irréprochable s'il désire **se réhabiliter** aux yeux de la société, la réhabilitation étant le fait de restituer ou de regagner l'estime, la considération perdues.

L'influence de l'anglais fait que l'on voit souvent l'un de ces termes utilisé au lieu de l'autre. En effet, la langue anglaise n'utilise qu'un seul mot (*rehabilitation*) pour désigner ces deux réalités.

Trois nominations chez SOQUIJ



- M. François Montreuil vient d'être nommé au poste de directeur de la Direction des systèmes d'information. M. Montreuil était auparavant directeur des Services informatiques à la Coopérative fédérée de Québec.
- Le service à la clientèle accueille M^e Lynda Renaud comme nouvelle conseillère; celle-ci assumait auparavant les fonctions d'analyste juridique à SOQUIJ.
- M^e Marc-André Dagenais est devenu coordonnateur, services aux utilisateurs. Il occupait précédemment le poste d'agent de formation.

Formation sur l'utilisation d'AZIMUT

Avec votre abonnement à AZIMUT, vous obtenez une session de formation **gratuite***. Profitez-en !

Juris.doc :

À Montréal les 3, 4, 18, 24 et 25 février 2004 ;
à Québec le 11 février 2004.

Plumitifs :

À Montréal les 2, 17, 26 février 2004 ;
à Québec le 12 février 2004.

Réservez votre place dès maintenant. Afin d'obtenir plus d'information ou de vous inscrire, n'hésitez pas à téléphoner au (514) 842-AIDE ou, sans frais, au 1 800 356-AIDE

* Toute formation supplémentaire est offerte au coût de 150 \$. Ce montant comprend une remise de 100 \$ en consultation dans AZIMUT.

Écrivez-nous : vos commentaires sont importants pour nous aider à mieux vous servir.

Pour joindre notre service à la clientèle

Téléphonez au (514) 842-8745 ou, sans frais, au 1 800 363-6718 entre 8 h 30 et 16 h 30.

Nos préposés seront heureux de répondre à toutes vos questions.

Activités spéciales

SOQUIJ commandite deux activités de l'Institut Canadien :

- Congrès pour les conseillers juridiques, Hôtel Omni Mont-Royal de Montréal, les 23 et 24 février 2004;
- Forum avancé sur les valeurs mobilières, Hôtel Inter-Continental de Montréal, les 18 et 19 mars 2004.

Pour vous inscrire : 1 877 246-4832.



**Société québécoise
d'information juridique**

SOQUIJ 715, rue du Square-Victoria, bureau 800
Montréal (Québec) H2Y 2H7
Téléphone : (514) 842-8741
Télécopieur : (514) 844-8984

Le bulletin *La mémoire... du droit* est publié et distribué gratuitement par la Société québécoise d'information juridique. SOQUIJ invite les lecteurs à faire part de leurs commentaires ou questions à M^e Suzanne Tousignant, directrice de la Direction des relations avec la clientèle.

Rédactrice en chef
M^e Suzanne Tousignant

Coordination
Lucie Chevalier

Rédaction
Hélène Morin

Mise en page
Quatuor Communication

Envois de publications
canadiennes—contrat 40062545